

MAIRIE DE TAYRAC
Le Bourg
12440 Tayrac

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE DE TAYRAC

SEANCE DU : 03/04/2019 à 20 H 30

Afférent au Conseil Municipal : 10
En exercice : 10
Qui ont pris part aux délibérations : 8

Date de convocation : 27/03/2019

L'An Deux mil Dix-Neuf, le trois avril 2019, le Conseil Municipal de la Commune de Tayrac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mr GAILLARDON-BALDELLA Jean-Pierre, Maire.

Présents, COUDERC Chantal, CHABAS Jean-François,
FRAYSSINET Bernard, ISSANCHOU Claude, VABRE Annette.

Absents : LAGARRIGUE Jean-Claude a donné procuration à ISSANCHOU Claude,
ROBERT Véronique a donné procuration à VABRE Annette.
BARTHOULOT Marylène, LOUVET Marthe,
Mme Chantal COUDERC a été nommée secrétaire de séance

Ordre du Jour

- vote du compte administratif principal et photovoltaïque 2018,
- vote du budget principal et photovoltaïque 2019 fonctionnement et investissement,
- ASSAINISSEMENT délibérations :
 - Sollicitation d'aides au conseil départemental,
 - Sollicitation d'aides de l'Agence Adour Garonne,
 - Engagement à respecter la charte pour la pose des réseaux,
 - Engagement à télé déclarer les données du service de l'Assainissement sur le portail SISPEA,
 - Engagement à bancariser les données sur un système d'information géographique.
- Adressage : Signature de la convention avec le SMICA.

Délibération N°08/2019 : Approbation du Compte Administratif du budget principal de 2018.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude ISSANCHOU, premier adjoint au Maire, après s'être fait présenter les dépenses et les recettes du compte administratif du budget Principal de 2018 par Monsieur Jean-Pierre GAILLARDON BALDELLA, Maire,

Après avoir entendu le détail du compte administratif du budget Principal de l'exercice 2018,
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'approuver ce compte administratif.

Délibération N°09/2019 : Vote des taux d'imposition 2019

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal opte à l'unanimité le maintien des taux d'imposition pour l'année 2019
Les taux seront donc comme suit :

- **Taxe d'habitation** : 8.34 %
- **Taxe Foncière (bâti)** : 12.78 %
- **Taxe Foncière (non bâti)** : 59.45 %

Délibération N° 10/2019 : Vote des subventions aux associations

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019	
ADMR	300 €
ADAP 12	300 €
AINES RURAUX TAYRAC/PRADINAS	300 €
A.P.E. TAYRAC/PRADINAS	300 €
CHASSE DIANE DES TACOUS	100 €
CHASSE DIANE TAYRACOISE	100 €
FAMILLES RURALES	300 €

FODSA	327 €
PETAN'CLUB TAYRAC/PRADINAS	100 €
EQUIPA DE SOINS SEGELA VIAUR	100 €
AVENTURA VALLEES	100 €
COMITE DES FETES SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	650 €
TOTAL	2977 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2019 selon le tableau ci-dessus.

Délibération N°11/2019 : Affectation du résultat du Compte Administratif Communal 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Pierre GAILLARDON BALDELLA, Maire. Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 65 477.30 € décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation en réserve R 1068 en investissement 45 477.30 €
Report en fonctionnement au R002 : 20 000.00 €

Délibération N° 12/2019 Vote du budget primitif Communal 2019

Mr PUECH Joël Comptable de la commune présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2019

Par chapitres pour le Fonctionnement et par opérations pour l'Investissement.

Les membres présents du Conseil Municipal ont voté le Budget Primitif communal 2019 à l'unanimité.

Délibération N°13/2019 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude ISSANCHOU, premier adjoint au Maire, après s'être fait présenter les dépenses et les recettes du compte administratif du budget Photovoltaïque de 2018 par Monsieur Jean-Pierre GAILLARDON BALDELLA, Maire,

Après avoir entendu le détail du compte administratif du budget Photovoltaïque de l'exercice 2018,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'approuver ce compte administratif.

Délibération N°14/2019 : Affectation du résultat du Compte Administratif Photovoltaïque 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Pierre GAILLARDON BALDELLA, Maire. Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3334.19 € décide d'affecter le résultat comme suit :

Report en fonctionnement au R002 : 3334.19 €

Délibération N° 15/2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PHOTOVOLTAÏQUE 2019

Mr PUECH Joël Comptable de la commune présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Photovoltaïque 2019

Par chapitres pour le Fonctionnement et par opérations pour l'Investissement.

Les membres présents du Conseil Municipal ont voté le Budget Primitif Photovoltaïque 2019 à l'unanimité.

Délibération N°16/2019 : ASSAINISSEMENT – Demande d'aide à l'Agence de l'eau ADOUR GARONNE

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la création de la station d'épuration du bourg et du réseau d'eaux usées, une aide peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne sous charte.

La réalisation de travaux sous charte, c'est s'assurer d'une gestion de service optimisée grâce à une maîtrise des coûts de la réalisation à l'exploitation des réseaux, la mise en place d'ouvrages de qualité et pérennes, l'amélioration des interactions entre les différents acteurs intervenants pour la création ou la réhabilitation de réseaux d'assainissement, une meilleure maîtrise des aléas de chantiers.

Le coût des travaux estimatifs pour la création d'une station d'épuration et du réseau d'eau usées sous voirie est de 141 319.70 € HT soit 169 583.64 € TTC.

Dans le cadre de la gestion du service, il est nécessaire de télé déclarer les données du service d'assainissement sur le portail internet de national SISPEA ; et de bancariser les données des plans de recellement sur un système d'information géographique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- de solliciter l'aide de l'agence de l'eau Adour Garonne
- s'engager à réaliser son projet conformément aux préconisations de la Charte Nationale des Réseaux d'Assainissement,
- s'engager à bancariser les données des plans de recellement sur un système d'information géographique.

Délibération N°16/2019 : ASSAINISSEMENT – Demande d'aide au CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la création de la station d'épuration du bourg et du réseau d'eaux usées, une aide peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron.

Le coût des travaux estimatifs pour la création d'une station d'épuration et du réseau d'eau usées sous voirie est de 141 319.70 € HT soit 169 583.64 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE : de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Aveyron.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION PAR Monsieur LE RECEVEUR : budget principal et Photovoltaïque.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARDON BALDELLA, Maire. Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1^{er} : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2^{ème} : statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3^{ème} : statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE

Que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Questions Diverses :

Fin de séance à 22 Heures 30

Fait à Tayrac, le 03/04/2019

Le Maire
GAILLARDON-BALDELLA Jean-Pierre



BARTHOULOT Marylène	CHABAS Jean-François	COUDERC Chantal	FRAYSSINET Bernard	ISSANCHOU Claude
LAGARRIGUE Jean- Claude	LOUVET Marthe		ROBERT Véronique	VABRE Annette
A donné procuration à Claude ISSANCHOU			A donné procuration à Annette VABRE	